



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 05 septembre 2018

Les Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
documentalistes,
Mesdames et Messieurs les conseillers
principaux d'éducation,

s/c Madame, Monsieur le chef d'établissement

Mesdames, Messieurs,

Rectorat

Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
Equipe IA-IPR EVS

Tél : 03 88 23 38 59/
38 71/35 25

Fax : 03 88 23 39 63

Mél : ia-ipr.evs@ac-strasbourg.fr

Réf : 18-19/A-EVS/Lett de
rentrée 05 09 18

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Lors de sa visite en Alsace la semaine dernière, notre ministre, Jean-Michel Blanquer, a rappelé combien il était essentiel de poursuivre dans la voie d'une école de la confiance, la confiance que l'on s'accorde les uns les autres, mais aussi la confiance que l'on construit.

En ce début d'année scolaire, la traditionnelle lettre de rentrée de vos IA-IPR n'a pas d'autre objectif que de vous redire la confiance que nous mettons en vous pour, à travers vos différentes missions - même si nous avons choisi de mettre le focus sur quelques points à privilégier- rechercher ensemble une forme de justice sociale et scolaire.

La réécriture récente des projets d'établissements vous a permis de fixer des axes de travail prioritaires, de définir une politique éducative et une politique documentaire d'établissement dans une approche globale et décloisonnée de la vie de l'élève. C'est désormais votre feuille de route.

La qualité d'un climat scolaire propice aux apprentissages et au vivre ensemble doit demeurer notre objectif premier.

La loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements scolaires est applicable à cette rentrée. Elle pose un certain nombre d'interdits dont la transgression devra être sanctionnée mais dans le même temps, elle autorise des usages pédagogiques qu'il nous appartient de développer de façon ambitieuse. Eduquer nos élèves à un usage raisonné, éthique et responsable des outils numériques doit être un axe fort de notre politique de prévention. De la même façon, la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire, en particulier le cyber-harcèlement qui en représente désormais la forme la plus répandue, seront l'occasion de mener des actions concrètes. La journée nationale et académique « Non au harcèlement » qui aura lieu le jeudi 8 novembre 2018 est un moment à exploiter ensemble. Toutes ces actions qui entrent dans le cadre général de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) contribuent fortement à la formation du citoyen.

Dans un objectif de co-développement de compétences, les groupes professionnels de secteur (GPS) seront reconduits, nous vous invitons à y participer activement.

En collège, le dispositif *devoirs faits* poursuit son déploiement. Nous comptons sur votre mobilisation dans ce qui constitue un véritable levier pour la réussite de chaque élève. Les IA IPR EVS ont contribué à une réflexion collégiale sur les devoirs à faire ; un document ressource à destination des équipes d'établissements vous sera prochainement adressé.

Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long des cycles 3 et 4, les CPE et les professeurs documentalistes ont également une place légitime dans l'évaluation des compétences des élèves et dans la construction des parcours individualisés.

Au lycée, l'attention continue à être portée sur un accompagnement renforcé des élèves dans leur poursuite d'étude. Le travail engagé l'an dernier autour du dispositif *ParcourSup* doit s'intensifier et ce dès la classe de seconde ; en effet, la réforme du lycée prévoit un renforcement du volet dédié à l'orientation dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Les professeurs documentalistes et les CPE sont des acteurs privilégiés auprès des élèves dans les choix qu'ils auront à faire : par la mise à disposition de ressources, par l'animation ou la co-animation (avec professeurs principaux / psyEn de séances d'aide à l'orientation), lors d'entretiens individualisés, par la mise en place de tutorat, entres autres.

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place l'an passé se poursuivent à l'identique. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit des rendez-vous de carrière périodiques. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

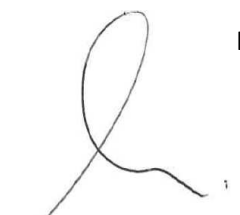
Suite au départ pour la Nouvelle Calédonie de Laurence Gomez, l'équipe des IA-IPR des établissements et de la vie scolaire est désormais composée de Françoise Jedlicka, d'Annick Pastwa et de Dominique Sassi.

Le travail en équipe constitue délibérément notre mode de fonctionnement ; néanmoins, pour des raisons pratiques et de lisibilité, l'interlocutrice privilégiée des professeurs documentalistes est Françoise Jedlicka, celle des CPE, Annick Pastwa.


Nous vous renouvelons notre confiance et savons pouvoir compter sur votre engagement, au sein des équipes, au service de la réussite des élèves.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EVS



Françoise JEDLICKA



Annick PASTWA



Dominique SASSI